



JR05-98-0909 : Coordination de l'examen et de la réévaluation des homologations

Lancé février 1998. Mise à jour septembre 2009.



Équipe du projet

États-Unis

Rick Keigwin (EPA)

Canada

John Worgan (ARLA)

But

Travailler en collaboration pour réévaluer et homologuer de nouveau les anciens pesticides à l'aide du programme de réévaluation de chaque pays en vue d'accroître l'efficacité (y compris la communication, l'établissement de l'horaire, le partage du travail et les échanges de renseignements)

Description du projet / Procédure

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et la United States Environmental Protection Agency (EPA) collaboreront à la prochaine ronde de réévaluation. Elles dresseront les plans de travail récents et à venir en matière de réhomologation des anciens pesticides et de réévaluation et dans la mesure du possible, décrivent les corrélations et les avantages du travail pour ces recoupements. Les deux organismes désigneront certains candidats du premier projet pilote pour le partage du travail et pour mettre au point un tableau comparatif de l'ARLA et de l'EPA afin de dresser la liste d'autres candidats dont ces organismes se partageront le travail au cours des cinq prochaines années. L'objectif est d'élaborer des mécanismes d'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR) ou tolérances relatives aux matières actives entre l'ARLA et l'EPA lorsque la réévaluation représente l'outil pertinent, de partager ou de réduire le travail et de mettre en œuvre le système d'étiquetage de l'ALENA.

- En outre, le processus visant à réhomologuer d'anciens produits ou à procéder à des réévaluations peut s'ajouter aux mécanismes qui servent à combler le déficit technologique. La coordination du travail entre les partenaires de l'ALENA pour ce qui est des stratégies de transition touchant des produits plus anciens, aidera à coordonner la transition vers des produits plus sûrs dans le marché nord-américain.

Contexte / Raison d'être

Selon des dispositions de la *Food Quality Protection Act* (FQPA), l'EPA doit régulièrement examiner toutes les homologations de produits antiparasitaires suivant un cycle de 15 ans. La nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* exige également un examen cyclique semblable des anciens pesticides. Habituellement, les examens conjoints et les activités de partage du travail dans le cadre du GTT de l'ALENA



tendent à être axés sur des produits antiparasitaires plus récents. Toutefois, il est aussi vrai qu'il serait profitable d'adopter une approche similaire pour le processus de réhomologation et de réévaluation. En outre, la réhomologation et la réévaluation peuvent entraîner des changements dans l'utilisation de ces pesticides et de leurs LMR correspondantes, et par conséquent, peuvent perturber les échanges commerciaux entre les pays membres de l'ALENA. C'est pourquoi il est essentiel que les organismes de réglementation travaillent en étroite collaboration afin d'utiliser les meilleurs renseignements possibles dans la prise de décision et que tous les groupes soient pleinement informés tout au long du processus de réévaluation.

Cette activité permettra de tabler sur le succès obtenu quant au travail commencé en 1998 pour améliorer la coordination de la réhomologation (FQPA) et la réévaluation. Les réalisations à ce jour comprennent ce qui suit :

- L'EPA et l'ARLA ont harmonisé plusieurs politiques scientifiques liées à la FQPA (par exemple évaluation de l'exposition globale);
- La plupart des réévaluations de l'ARLA s'appuient sur les examens de l'EPA (*Reregistration Eligibility Decision* [RED]) et la plupart des décisions sont harmonisées;
- L'EPA a participé à un comité d'experts formé par l'ARLA au sujet des évaluations des utilisations du 2,4-D sur le gazon en plaques;
- Des conférences téléphoniques sont organisées régulièrement dans le but de coordonner les examens et d'échanger des renseignements sur les progrès réalisés et des examens spécifiques.



Plan de Travail

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	CALENDRIER
1. Échange de renseignements sur les réévaluations en cours	<p>Conférences téléphoniques bimensuelles de l'EPA et de l'ARLA pour discuter des questions de réhomologation et de réévaluation et des progrès réalisés.</p> <p>Participation du Canada aux groupes de travail, aux groupes consultatifs scientifiques, aux séances techniques et aux discussions de l'EPA</p>	<p>En cours : Débuté en août 2007</p> <p>En cours : L'ARLA se tient au courant des changements en cours à l'EPA à cause de la FQPA. L'ARLA collabore activement avec l'EPA dans certains domaines, p. ex. l'exposition en milieu résidentiel afin d'harmoniser les méthodes. L'ARLA a harmonisé plusieurs de ses documents d'orientation avec ceux liés à la FQPA. L'ARLA a participé en février 2008 à un avis d'intention de révoquer l'homologation du Scientific Advisory Panel.</p>
2. Déterminer quels pesticides sont prioritaires aux fins du partage du travail	<p>Élaboration d'un tableau comparatif afin de déterminer quels pesticides sont prioritaires pour un examen conjoint relatif à l'homologation ou à la réévaluation par l'EPA et l'ARLA</p> <p>Déterminer quels sont les produits chimiques choisis pour les premières activités de partage du travail afin d'établir un processus dans le cadre d'un projet pilote</p>	<p>Terminé. Présenté au GTT en mai 2007. On continue de choisir d'autres produits chimiques pour lesquels le tableau comparatif pourrait être révisé.</p> <p>Terminé. (Approuvé au GTT en mai 2007). Pesticides choisis : clomazone et clofentézine.</p>



3. Partage de travail concernant deux produits chimiques choisis dans le cadre d'un projet pilote	<p>Élaboration d'un plan conjoint de partage de travail pour deux produits. Dans le cadre d'un projet pilote d'examen conjoint de produits chimiques, établissement d'un processus pour harmoniser les LMR si possible.</p> <p>Échange de renseignements sur les méthodes pour les nouvelles questions scientifiques (p. ex. : espèces à risque ou en voie de disparition). Début des examens de données pour l'un des produits.</p> <p>Examen conjoint concernant l'examen et la réévaluation complète de l'homologation des deux produits chimiques.</p>	<p>Mise sur pied des équipes de l'ARLA et de l'EPA, conférences téléphoniques en février (clomazone) et en avril 2008 (clofentézine) échanger des renseignements et partager les examens. On a mesuré l'ampleur des plans de travail. On ne prévoit pas de questions sur les LMR de clomazone.</p> <p>Clofentézine : données générées sur l'écotoxicité et le devenir dans l'environnement. L'ARLA sera responsable de l'examen – en cours.</p> <p>Clomazone – septembre 2010 Clofentézine – septembre 2012</p>
4. Élaboration d'un plan pluriannuel de partage du travail	<p>Évaluation d'un tableau comparatif et établissement des produits chimiques prioritaires aux fins de coordination</p> <p>Soutien continu apporté au partage du travail dans le cadre d'un projet pilote de l'OCDE sur deux produits chimiques.</p>	<p>Deux autres produits chimiques ont été identifiés aux fins du partage du travail (imidaclopride et glyphosate). D'autres produits font l'objet de discussion aux fins du projet pilote.</p> <p>En cours</p>